

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 JUILLET 2022

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	18
De votants	21

OBJET

N° 2022-7-4

Renouvellement du PEDT
(Projet Educatif de Territoire)

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.ALLIERI Gérard, Maire.

Etaient présents : M.ALLIERI-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-MM.PESCE-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-TURCHI-ZANCHIN

Excusés :

M.BASSO ayant donné pouvoir à M.LENOBLE
Mme LORIN-CRIDEL

M.CANON ayant donné pouvoir à Mme FERNANDEZ-AUBERTOT

M.SULLI

Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à M.ALLIERI

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK- FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 7 juillet 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 juin 2022.

Le Maire,



La Commune rappelle aux élus les délibérations successives de 2015 et 2018 par lesquelles elle s'est dotée d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) afin de disposer d'un cadre de collaboration qui rassemble tous les autres acteurs du domaine de l'éducation : la direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Caisse des Allocations Familiales et autres partenaires institutionnels ou locaux.

Il s'agissait de formaliser une démarche partenariale et évolutive qui proposait à chaque enfant un parcours éducatif de qualité.

Il s'agissait également de garantir la cohérence et la continuité entre les projets de tous les partenaires.

Ce PEDT a donc été instauré dès 2015 et avait été renouvelé en 2018. Son terme étant proche, il s'agit de le renouveler pour une nouvelle période de trois années scolaires (2022/2023, 2023/2024, 2024/2025).

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le projet de PEDT actualisé et d'autoriser le Maire à procéder à la signature

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com

Considérant les explications fournies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de renouvellement du PEDT tel qu'il est présenté.

AUTORISE le Maire à signer le PEDT.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI